



*Une publication
des économistes de l'UCL*

Quelles orientations pour soutenir l'emploi en Wallonie suite à la sixième réforme de l'Etat ?

Muriel Dejemeppe, Bruno Van der Linden

Muriel Dejemeppe est professeure d'économie à l'UCL et chercheuse à l'IRES (UCL).

muriel.dejemepp@uclouvain.be

Bruno Van der Linden est directeur de recherches du Fonds National de la Recherche Scientifique - FNRS, professeur d'économie à l'UCL et chercheur à l'IRES (UCL).

bruno.vanderlinden@uclouvain.be

Le marché du travail wallon a présenté quelques signes encourageants au cours des années 2000, tant sur le plan de la création d'emplois (souvent soutenus par des aides publiques) que du chômage. La Wallonie connaît néanmoins depuis plus de trois décennies un chômage très élevé, souvent de longue durée, en particulier pour certains groupes (les jeunes peu scolarisés par exemple) et certaines sous-régions. Une telle expérience marque profondément. **Des politiques fédérales de soutien financier à l'emploi vont prochainement être transférées à la Région wallonne. Qu'en faire ?** Le marché du travail wallon connaît simultanément un problème de rareté d'offres d'emploi (même si cette insuffisance est souvent exagérée¹) et des difficultés de rencontres entre offre et demande d'emploi. Confrontés à un manque important d'évaluations rigoureuses des politiques menées, nous préconisons les orientations suivantes en ce qui concerne les politiques d'emploi :

1. **Une clarification des objectifs poursuivis et une simplification des politiques menées de sorte que les moyens fédéraux transférés servent une politique efficace de mise à l'emploi.** L'efficacité dépend des modalités précises des politiques et d'une gestion professionnelle de celles-ci. A titre d'exemple, les mesures APE (Aide à la Promotion de l'Emploi, mesures qui consistent à alléger le coût du travail, principalement dans le secteur privé non-marchand et le secteur public, via un système de points) poursuivent trop d'objectifs et, selon diverses instances, n'ont pas été gérées de manière satisfaisante. Nous recommandons aussi une mise en cohérence d'un ensemble de dispositifs permettant de rencontrer des besoins de proximité : les services d'aide à domicile, les services de proximité à finalité sociale et certains dispositifs à régionaliser (titres-service et Agences Locales pour l'Emploi).
2. Les personnes très éloignées du marché du travail n'ont pas nécessairement la capacité de retrouver rapidement un emploi dans l'économie marchande. Nous suggérons donc de ne pas modifier les montants à régionaliser concernant l'économie sociale d'insertion (mesure SINE) ou les entreprises d'insertion.

¹ Voir le numéro 103 de *Regards économiques* "Le manque d'emploi en Wallonie : mythes et réalité".

Dejemepp M., Van der Linden B. (2013), Quelles orientations pour soutenir l'emploi en Wallonie suite à la sixième réforme de l'Etat ?, *Regards économiques*, Focus 11.
doi: 10.14428/regardseco2013.07.13.01



3. Les niveaux actuels du coût salarial moyen, par exemple dans l'industrie, rendent les allégements linéaires (bénéficiant à tous les niveaux de salaire) de cotisations sociales patronales fort coûteux et peu efficaces. Les études démontrent en outre que l'impact par € d'allégement est le plus grand au bas de l'échelle des salaires. Or, comme le rappelle le tout récent rapport du Conseil supérieur de l'emploi, l'accès à l'emploi des travailleurs moins qualifiés est particulièrement difficile. Nous préconisons **d'affecter l'essentiel des réductions de cotisations patronales transférées à un renforcement des allégements structurels de ces cotisations ciblé sur les travailleurs occupés en Wallonie, dont le salaire brut est inférieur à 2.000 €/mois.** Cette mesure touche quasi 30 % des salariés. Elle a un coût de 180 millions €, abstraction faite des retombées parafiscales favorables. Après la réforme, le taux de cotisations patronales au salaire minimum ne serait plus que de 6 %. On peut en attendre à terme une **augmentation de l'emploi de 7.000 à 11.000 unités** dans la zone de salaires ciblée.
4. Les jeunes, en particulier peu scolarisés, souffrent notamment d'un manque d'expérience professionnelle. Pour un grand nombre de chômeurs de longue durée, cette expérience a perdu de son actualité. L'ONEM octroie actuellement des allocations de travail (une partie de la rémunération nette est temporairement payée par l'organisme et non par l'employeur). **Nous préconisons de réorienter ces allocations sur les jeunes Wallons peu scolarisés en stage d'insertion et sur les chômeurs de longue durée.** Compte tenu des évaluations disponibles et pour éviter certains effets pervers, l'allocation de travail doit augmenter progressivement avec la durée d'inoccupation et n'être octroyée que durant environ 6 mois. Le coût brut dépend du taux de recours à la mesure, mais 130 millions d'€ est un ordre de grandeur.
5. Parmi les manières de répondre aux difficultés de recrutement, il y a le **relèvement du gain net en cas de reprise d'emploi**, afin notamment de mieux compenser les conditions de travail (horaires, dangerosité, etc.) associées à certains emplois plus difficiles à pourvoir. Pour y parvenir, on peut souhaiter un renforcement sur le territoire wallon de certaines politiques fédérales, en particulier des réductions de cotisations personnelles à la sécurité sociale octroyées aux bas salaires. Un tel renforcement requerrait toutefois que l'enveloppe financière transférée du fédéral vers les Régions ne soit pas répartie de manière à maintenir inchangées les parts entre le secteur privé marchand, le secteur privé non-marchand, le secteur public et les particuliers (via les titres-services).

Ces recommandations s'appuient sur les *résultats d'une étude disponible en ligne sur le site*. Ces recommandations n'abordent naturellement pas tous les thèmes pertinents dans le cadre de la régionalisation des politiques touchant au marché du travail. Parmi les autres questions importantes à clarifier, il y a la mise en œuvre du contrôle et des sanctions dans le cadre de l'assurance-chômage (matière régionalisée) et son articulation avec les politiques d'accompagnement des demandeurs d'emploi (du ressort des Régions depuis de nombreuses années).

REGARDS ÉCONOMIQUES IRES-UCLouvain

Place Montesquieu, 3
B1348 Louvain-la-Neuve
regard-ires@uclouvain.be
tél. 010 47 34 26

www.regards-economiques.be

Directeur de la publication :
Vincent Bodart
Rédactrice en chef :
Muriel Dejemeppe
Secrétariat & logistique :
Virginie Leblanc
Graphiste :
Dominique Snyers

Comité de rédaction :
Paul Belleflamme
Vincent Bodart
Muriel Dejemeppe
Frédéric Docquier
Jean Hindriks
Marthe Nyssens
William Parienté
Mikael Petitjean



UCLouvain